

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Délibération N°2023-02

Objet :

**C.C.A.S - APPROBATION DU
REGLEMENT BUDGETAIRE
ET FINANCIER M57**

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 22 Février 2023 à 11h15,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 17 Février 2023,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU,

ABSENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Monique CARPENTIER,

PROCURATION : M. Philippe GREFFIER, a donné procuration à M. Patrick MAUGARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine BAILLEAU,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'adoption, par le conseil d'administration, par délibération 2022-28 du 30/11/2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget du C.C.A.S de Castelnaudary,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que cette nomenclature transpose aux communes et établissements publics une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Le présent règlement fixe les règles de gestion applicable au C.C.A.S pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits. Le Règlement Budgétaire et Financier est adopté par l'assemblée délibérante. Il sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires par voie d'avenant. Il doit être approuvé au plus tard lors de la séance précédent l'adoption de la première décision budgétaire.


Monsieur le Président sollicite l'approbation, au 1^{er} janvier 2023, du Règlement Budgétaire et Financier qui s'articule autour des points suivants :

- Le cadre juridique du budget.
- Les régies.
- Les provisions.
- L'exécution budgétaire.
- La gestion pluriannuelle.
- L'actif et le passif.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier du C.C.A.S de Castelnaudary (joint en annexe).

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
01 MARS 2023
Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :
24 FEV. 2023
Et par publication le :
02 MARS 2023
Par délégation,
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 22 février 2023

Le Président,


Patrick MAUGARD



Accusé de réception en préfecture 011-261100150-
20230222-DB202302-BF Reçu le 24/02/2023